
PROJET DE RÈGLEMENT PR22-19

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 82-2019 – *RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – AVENUE BROADWAY* – AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE PIIA

1. L'annexe 1 – délimitation du secteur d'application – du règlement 82-2019 – *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – avenue Broadway* – est modifiée par le remplacement du plan de cette annexe par le plan suivant :



2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne Saint-Laurent, mairesse

Roch Sergerie, avocat et greffier